

Délibération n°07

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
01 décembre 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
15 décembre 2021

**Objet : Centre de loisirs sans
hébergement de Saint Laure –
semaine ski 2022 : tarifs**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre,
le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M
CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M
GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-
Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
M DAIN Denis **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
 - M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
 - M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M GAUTHIER Patrice
 - M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre
 - M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
 - Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir* à M DERSIGNY Eric
 - Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice
 - Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M
CHASSAING Pierre
 - Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris
 - Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
 - Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M BELDA José
 - Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard
 - M RAYMOND Vincent *a donné pouvoir* à M BELDA José
 - M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI
Véronique
 - Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
 - M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DEAT Alain
 - M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à Mme HOARAU
Catherine
 - M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande,
remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant
- Absents :*
- M GRENET Daniel
 - M THEVENOT Laurent

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

Rapport n°07 - Centre de loisirs sans hébergement de Saint Laure – semaine ski 2022 : tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;

Considérant que chaque année, le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Laure, organise des séjours à destination des enfants fréquentant la structure et résidant sur le territoire ;

Considérant le projet de semaine de ski sans hébergement pour l'hiver 2022 :

| | SUPER-BESSE (63) |
|---------------------|---|
| Dates | Du lundi 14 au vendredi 18 février 2022, sans hébergement |
| Effectifs | 24 enfants de 12 à 17 ans |
| Encadrement | 2 ETAPS de RLV et 1 animateur BAFA |
| Alimentation | Pique-nique à la charge des familles |
| Activités | Ski, Snowboard, luge, etc. |
| Transport | 3 minibus de RLV |

Considérant le budget prévisionnel global suivant :

| Désignation | Dépenses | Désignation | Recettes |
|------------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Transport (minibus) | 300 € | Participation familles | 4 330 € |
| Location matériel | 1 800 € | CAF P.S.O | 637 € |
| Forfait remontées mécaniques | 3 000 € | M.S.A | 58 € |
| Encadrement (Animateur BAFA) | 450 € | Autofinancement | 525 € |
| TOTAL | 5 550 € | TOTAL | 5 550 € |

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les modalités d'organisation de la semaine ski 2022 du Centre de Loisirs de Saint Laure ;**
- **d'approuver les tarifs suivants :**

| Tranche | Tranche 1 | Tranche 2 |
|------------------|----------------------|----------------------|
| QF CAF | ≤ 1000 € | ≥ 1001 € |
| Semaine Ski 2022 | 30,00 € (la journée) | 40,00 € (la journée) |

- **d'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document permettant la mise en œuvre de la décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20211207-DELIB2021120707-DE
Date de télétransmission : 23/12/2021
Date de réception préfecture : 23/12/2021

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 08 décembre 2021**

Le Président

Frédéric BONNICHON

